



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

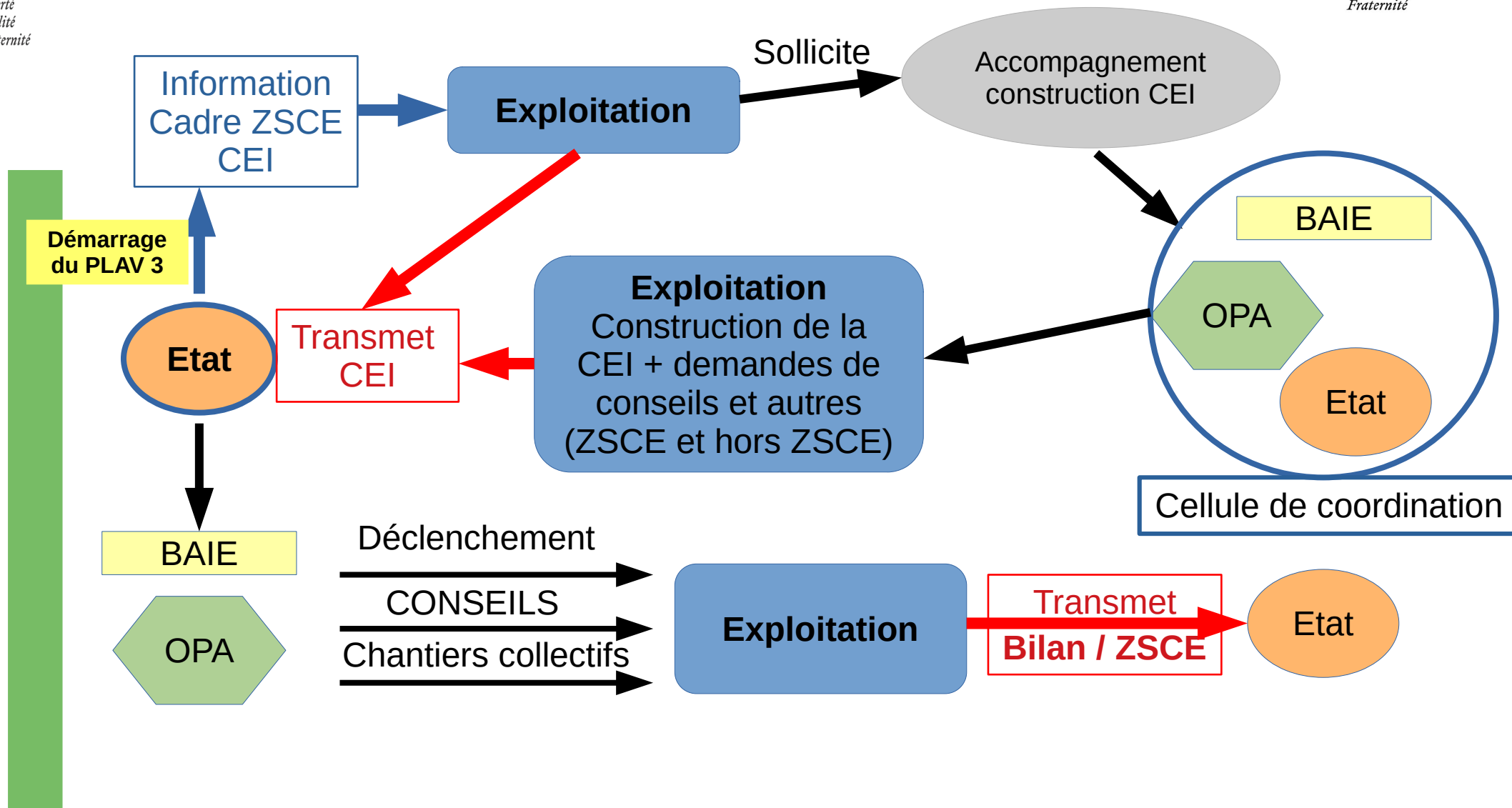
*Liberté
Égalité
Fraternité*



INTER-CLE PROJET ARRETE ZSCE DOURON- LIEUE DE GREVE

08 juin 2022

2 / Le Qui fait Quoi ?





Projet d'arrêté

Les mesures du plan d'action

Cadre général

- Exploitations agricoles et propriétaires ayant leur siège ou plus de 3 ha en BVAV
- 3 campagnes culturelles
- Évaluation fin 2025 début 2026
- Respect des engagements du programme d'actions :
=> lors de la campagne culturelle 2024-2025 :
 - si l'exploitation respecte les principaux indicateurs de résultats
ou
 - si l'exploitation s'est engagée et a mis en œuvre une charte d'engagement individuel (CEI) ;
ou
 - si l'exploitation s'est engagée et a atteint les objectifs dans les mesures de substitution pour tout ou partie.



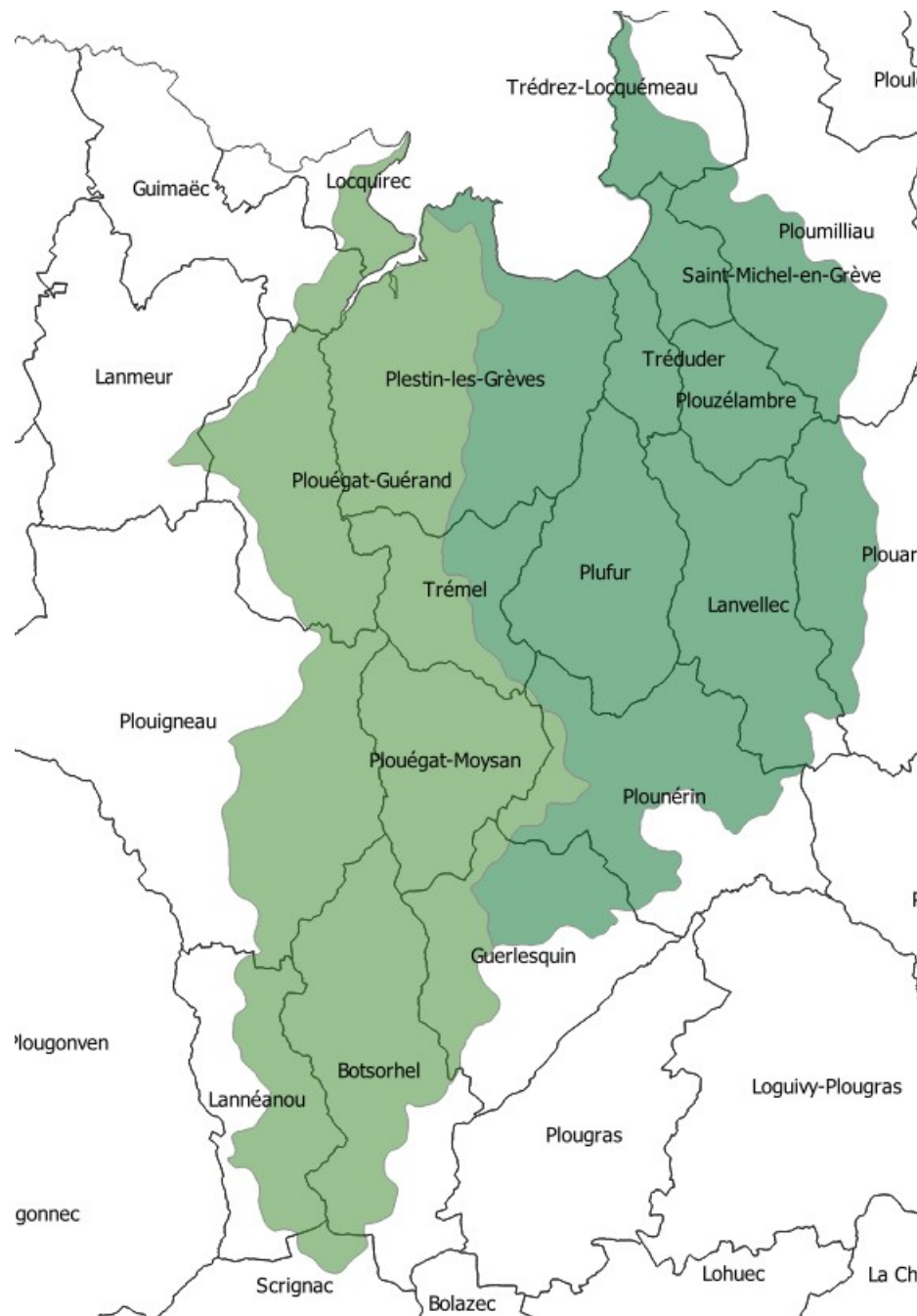
**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1/ Volet agronomie

- Mesures relatives à la réduction des fuites sous les parcelles agricoles par l'approche agronomique et du système cultural :**

- Référentiel agronomique, adhésion à un conseil, mesures de RPA et RDD
- Deux niveaux d'engagement (N1 et N2), et demande plus explicite / valeurs de RPA

Niveau de RPA	Grille de lecture	Bonus		Niveau 1	Niveau 2
	< à la médiane	16	16		
	> à médiane à 150 % de la médiane	8		8	
	> à 150 % de la médiane	0			0

- Le référentiel agronomique vise à ajuster chaque poste de calcul de l'équilibre de fertilisation pour définir des indicateurs pertinents et à demander des niveaux d'ambition plus fort sur le niveau 2 (ex : SOL-AID pour les exploitations pour lesquelles on demande un niveau 2).
- Le niveau d'effort de l'exploitation (écart aux valeurs médiane) doit atteindre un score minimum défini selon les valeurs RPA pour que l'on considère que l'engagement est atteint sur le bloc « Agronomie » de la charte d'engagement individuelle.

1/ Volet agronomie

La charte d'engagement vise également à ne plus avoir de rotations maïs * 3 ans :

Autres mesures :

- Supprimer les apports de type 1 avant céréales
- Limitation plus stricte des apports au semis des « dérobées- CIVE » et colza (30UN et 50 UN)

Indicateurs de performance

- RPA + niveau d'atteinte de la partie Agro de la Charte d'engagement

Si indicateurs de performance « KO » : Indicateur de résultat final

- RDD supérieur à X kg N /ha en 2025 (valeur de RDD attendu)

Observatoire : Mise en œuvre d'une cellule de conseils agronomiques / baie (Conseil ferti, analyse des niveaux d'APM, reliquats, conditions climatiques) ?

2 / Volet Couverture des sols

Mesures relatives au maintien d'une quantité minimale de couverture végétale au cours des périodes pluvieuses

Afin de limiter au maximum les fuites d'azote sous les parcelles en périodes pluvieuses, les exploitants s'engagent à optimiser la couverture des sols en actionnant un ou plusieurs des leviers suivants :

- Sur la période 15 juillet au 28 février, il est attendu moins de « **25** » jours de sols nus sur 80 % de la SAU, hors prairies permanentes.

Les couverts végétaux mis en place avant un maïs ne pourront pas être détruits avant le 1^{er} mars, sauf s'il y a nécessité d'un épandage de fumier avec enfouissement à partir du 15 février.

Indicateurs de résultat 2025 :

- Nb moyen de jours de sols nus

3/ Gestion des prairies

Mesures relatives à la gestion du pâturage pour les élevages laitiers

- Respect des seuils UGB-JPP au niveau du troupeau laitier et/ou du troupeau vaches laitières
- Plan d'action spécifique pour :
 - Améliorer gestion prairies proche Salle de traite
 - Adapter temps de présence au pâturage/ bâtiment, cheptel, surface accessible

Mesures relatives à la gestion du pâturage pour les autres élevages herbivores

- Respect du 1^{er} novembre au 31 mars d'un chargement de 1,6 UGB
- Points d'affouragement déplacés tous les mois et à au moins 50 m du précédent

3/ Gestion des prairies

Mesures relatives à la gestion des prairies en fin de productivité

- Pour limiter au maximum les fuites d'azote sous les parcelles après retournement des prairies de plus de 5 ans, les exploitants s'engagent à actionner un ou plusieurs des leviers suivants :
 - l'année précédant le retournement, limiter la pression de pâturage (ou fauche exclusive) et ne pas fertiliser à compter du 1er juillet ;
 - réaliser le retournement entre mi-février et fin-mars ;
 - si retournement après le 31 mars : semer une betterave fourragère .
- Renouvellement de prairies par l'introduction d'une dérobée

Indicateurs de résultat 2025 :

Seuils UGB/JPP

Observatoire : RDD sur prairies

4/ Protection des zones humides et des cours d'eau

Mesures de gestion des espaces proches des cours d'eau (Hors ZH)

Les exploitants s'engagent à réduire les transferts de polluants (notamment nitrates) en fonction des voies de circulation de l'eau identifiées sur les parcelles adjacentes aux cours d'eau inventoriés (situées en partie ou totalité à moins de 50 mètres)

Les mesures sont les suivantes :

- implantation de haies avec talus et/ou bandes enherbées pour obtenir une ceinture de bas fonds efficace dans le tamponnement des flux selon les conditions de pentes et longueurs de pente : (voir diapo suivante)

OU

- Diagnostic spécifique avant 31 mai 2024 et aménagements préconisés avant le 31 décembre 2025

Ciblage possible des parcelles sur secteurs prioritaires : concertation Etat/ collectivités

Indicateurs de résultat 2025 :

RPG – Travaux -

4/ Gestion des espaces proches des cours d'eau

		Amplitude de la pente	
		< 5 %	> 5 %
Longueur de pente arrivant au cours d'eau	Moins de 50 mètres	Bandes enherbées de 10 mètres	Bandes enherbées de 10 mètres
	50 – 150 mètres	Bandes enherbées de 10 mètres	Bandes enherbées de 20 mètres OU Talus parallèle au cours d'eau
	Plus de 150 mètres	Bandes enherbées de 20 mètres OU Talus parallèle au cours d'eau	Bandes enherbées de 30 mètres OU Talus à moins de 150 m du cours d'eau

4/ Protection des zones humides et des cours d'eau

Mesures relatives aux zones humides

Dans les zones humides inventoriées, il est demandé d'implanter ou maintenir une prairie ou en arboriculture.

- L'objectif de remise en herbe ou cultures pérennes est de 100 % en 2025.
 - 80 % dès 2023-2024

Fertilisation limitée à 50 unités d'azote efficace/ha (fertilisants minéraux et organiques).
Pour prairies pâturées = 50 unités hors déjections au pâturage

Mesures relatives à la gestion des bandes tampons

Une fauche/ an avec exportation

Indicateurs de résultat 2025 :

RPG Xt ZH

5 / Autres mesures et actions diverses

- Éviter stockage de fumier et affouragement au champ du 1^{er} octobre au 31 mars.
- Cultures maraîchères et légumes de plein champ – serres
 - Si interculture > à + de 75 jours => couvert maintenu 70 jours
 - Reliquats entre deux cultures de légumes (donnée individuelle ou issue du réseau)
 - Absence de rejets des eaux ultimes de drainage
 - Gestion des déchets sur surface et process adaptés

Mesures de substitution

	4.1 – Réduction des fuites d'azote par l'agronomie	4.2 - Couverture végétale	4.3 - Gestion des prairies	4.4 - Protection des zones humides et des cours d'eau	4.5– Cultures maraîchères et légumes de plein champ
MAEC Algues vertes	X	X	X (hors UGB JPP)	X (hors objectif ZH)	X
MAEC Herbivores	X	X	X (hors UGB JPP)	X (hors objectif ZH)	
MAEC Biodiversité (création de prairies et maintien de milieux humides)				X (si engagement sur toutes les surfaces concernées)	
Boucle vertueuse	?	?	?	?	?

Accompagnement des mesures

- **Coordination:**

- un comité de Baie
- un comité opérationnel
- un pôle de référence agronomique

Suivi :

- reliquats
- APM

Accompagnement des mesures

Accompagnement :

- * Ensemble des mesures : MAEc « algues vertes », MAEc « élevages herbivores »
- * Fertilisation :
 - conseils
 - aides à l'investissement
- * Couverture des sols
 - chantiers collectifs
 - conseils
- * Gestion de l'herbe
 - conseils
 - aides à l'investissement
 - évolution du SDREA
- * Zones humides et cours d'eau
 - les MAEC Biodiversité
 - Breizh-bocage
 - SDREA

Evaluation des mesures

Thématique	Indicateurs de performance / de résultats		Évaluation			Bilan
AGRONOMIE	Reliquats post-absorption	< médiane	Engagement dans la CEI	Niveau d'engagement atteint		Atteint
		> médiane	Engagement dans une mesure de substitution	Niveau d'engagement non atteint	< RDD attendu > RDD attendu	Atteint Non atteint
			Non engagé		< RDD attendu > RDD attendu	Atteint Non atteint
COUVERTURE DES SOLS	<u>Hors légume</u> : 80 % des parcelles hors prairies permanentes a moins de 25 jours de sols nus dans la période à risque (15 juillet – 28 février) <u>Légume</u> : dès lors que l'inter-culture dépasse 75 jours, un couvert végétal est maintenu à minima 70 jours	Atteint				Atteint
		Non atteint	Engagement dans une mesure de substitution	Niveau d'engagement atteint		Atteint
				Niveau d'engagement non atteint		Non atteint



GESTION DES PRAIRIES : élevage laitier	Respect du seuil critique de l'indicateur UGB.JPP pour le troupeau de vaches laitières et pour le troupeau laitier	< = attendu	Evaluation du RDD au regard du RDD attendu	< = attendu	Engagement dans une mesure de substitution	Atteint
		> attendu		> attendu		Atteint Non atteint
						Non atteint
GESTION DES PRAIRIES pour autres élevages herbivores	Chargement < à 1,6 UGB du 1 ^{er} nov au 31 mars	< = attendu				Atteint
		> attendu				Non atteint
GESTION DES ZH et des parcelles proches des cours d'eau	% de remise en culture pérenne des surfaces en zones humides	% atteint				Atteint
		% non atteint				Non atteint
	Réalisation des aménagements sur les parcelles adjacentes au cours d'eau	Réalisé				Atteint
		Non réalisé	Engagement dans une mesure de substitution			Atteint
			Non engagé			Non atteint
GESTION DES CULTURES MARAICHERES ET LEGUMES de plein champ	Absence de rejet dans le milieu naturel	Absence de rejet				Atteint
		Présence de rejet				Non atteint

Évaluation des mesures du plan d'actions

Gains espérés par typologie d'action en terme de :

- Meilleure maîtrise de la fertilisation
- Meilleure absorption de l'azote
- Amélioration du pouvoir dénitrificateur / à la situation actuelle



Ne détermine pas directement un gain potentiel de réduction des flux d'azote à l'exutoire

Mesures	Impact possible	Surfaces potentiellement concernées	Origine
Mesures agronomiques	- 5 à -20 kg /ha	Max 50 % de la SAU hors prairie	- Amélioration prévisionnel du Mhs et Mha, - Respect grille GREN - Suivi agro
Couverture des sols	-10 à -40 kg /ha	10 % de la SAU du BV	- Interculture courte - augmentation semis précoce - Réduction rotation à risque
Espaces stratégiques – Zones humides – Bandes tampons – infrastructure talus, haies	- 20 à -100 kg / ha	Diverses situations/ BV	- dénitrification des ZH + bandes tampons) - Réduction fertilisation
Gestion des prairies	-5 à - 25 kg/ha	20 % des surfaces en herbe	- réduction des UGBJPP - adaptation niveau de fertilisation - meilleur prévisionnel



Impact des mesures du plan d'actions



Lieue de Grève – Douron	Impact	Surfaces potentielle- ment concernées	Obj mini	Obj max	Moyenne en kg de N	En % du gain espéré
Mesures Agronomiques	- 5 à -20 kg/ha	3 000	15 000	60 000	37 500	42%
Couverts végétaux	-10 à -40 Kg/ha	1 000	10 000	40 000	25 000	28%
Espaces stratégiques	-20 à -100 kg/ha	200	4 000	20 000	12 000	13%
Gestion des prairies	-5 à -25 kg/ha	1 000	5 000	25 000	15 000	17%
			34 000	145 000	89 500	